

La Postulation

La *Postulation d'une Cause de béatification/canonisation* est l'organisme (ce peut être une personne seule) établi par celui ou ceux qui demandent à l'Evêque compétent d'ouvrir une Cause. Son rôle est de suivre et de faire aboutir toute la procédure, en veillant aussi à en couvrir les frais. Une *Cause de canonisation* relève du diocèse où est mort le Serviteur de Dieu. Charles de Foucauld étant mort à Tamanrasset sur le territoire de la Préfecture apostolique de Ghardaïa (Sahara), confiée alors à un Père Blanc, le premier postulateur nommé en 1925 a été le Père Burtin, le procureur des Pères Blancs à Rome. Par la suite, les postulateurs et les vice-postulateurs ont été jusqu'en 1962 des Pères Blancs car la Préfecture apostolique, puis le Vicariat apostolique de Ghardaïa, puis le diocèse de Laghouat, qui a remplacé ce Vicariat, demeura confié à des Prélats de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). L'évêque actuel de Laghouat, en résidence à Ghardaïa, et toujours premier responsable de la Cause, est Mgr Claude Rault.

C'est à la fin du Concile Vatican II que l'on a choisi parmi les prêtres français résidant à Rome les postulateurs de la Cause de Charles de Foucauld. Ce furent successivement : Mgr Achille Glorieux, Mgr Bernard Jacqueline, le Père Marcel Martin, C.S.Sp., puis, en juillet 1990, Mgr Maurice Bouvier.

Le postulateur actuel est prêtre du diocèse de Valence et membre de la Fraternité sacerdotale Jesus-Caritas. Docteur en droit canonique de l'Institut catholique de Lyon, il était en fonction à Rome, au Tribunal suprême de la Signature Apostolique, lorsque le P. Marcel Martin est décédé ; c'est ainsi qu'il a été choisi pour lui succéder, avec l'accord de l'évêque de Laghouat. Nommé official régional de Lyon en 2000, il continue son office de postulateur.

+ + +

L'enquête sur la vie et la mort de Charles de Foucauld ayant montré qu'il n'était pas mort en martyr de la foi, même s'il est mort de mort violente et en victime de sa charité pour ses frères, ce sont les termes de « confesseur de la foi » qui conviennent en son cas. Par le décret de Béatification qui sera signé le 13 novembre 2005, le titre qu'il recevra dans l'Eglise, après celui de *Serviteur de Dieu* lié au lancement de sa Cause, puis celui de *Vénérable* lié au Décret d'héroïcité des vertus, sera celui de *Bienheureux*, auquel sera ajoutée après son nom la qualification de *prêtre diocésain*.

+ + +

La Postulation peut dès lors envisager la canonisation. Dans ce but, elle invite celles et ceux qui désirent cette canonisation à prier Dieu pour obtenir des grâces par l'intercession du Père de Foucauld, dans l'espoir qu'une faveur reçue puisse un jour être déclarée miraculeuse et hâter la canonisation du Bienheureux.

Une image avec une prière est distribuée en ce but ; on peut se la procurer gratuitement soit à la *Postulation Charles de Foucauld, via di Acque Salvie 2, Tre Fontane, I - 00142 ROMA*, soit à *Images du Père de Foucauld, L'Etang -Neuf, 41210 Saint-Viâtre*.

Déclaration annonçant la béatification de Charles de Foucauld

Le 17 février 2005, deux mois après le décret de reconnaissance d'un miracle attribué à l'intercession du vénérable Charles de Foucauld, un message de la Secrétairerie d'Etat annonçait que le Saint-Père avait décidé que la cérémonie de Béatification de Charles de Foucauld aurait lieu place Saint-Pierre à Rome le dimanche 15 mai 2005 en la fête de la Pentecôte et que seraient béatifiés avec lui un groupe de sept martyrs et trois religieuses.

La proximité entre la décision du décret ouvrant la voie à la prochaine béatification et la date de l'événement lui-même nous surprenait, nous obligeant à des préparatifs plus rapides que prévu. Mais il fallait sans doute y voir un indice du vif désir, plusieurs fois exprimé, du Souverain Pontife Jean Paul II de proclamer combien la vie et le message de Charles de Foucauld sont un signe pour notre temps, une voie de sainteté évangélique offerte aux chrétiens du 3^{ème} millénaire, une grâce manifeste de Dieu faite à toute l'Eglise et à chacun de ses membres.

Amis et disciples de frère Charles, nous avons accueilli dans la joie et l'action de grâces cette proposition du Saint-Père. Ne venait-elle pas confirmer ce que nous sentions, depuis que nous fréquentons frère Charles et depuis qu'il nous accompagne les uns et les autres dans cette communion qui relie mystérieusement l'Eglise du ciel et celle de la terre ?

Jean Paul II, rappelé à Dieu le 2 avril, aura fêté tout autrement sa rencontre avec Charles de Foucauld. Dès le 5 avril, un message téléphonique de la Secrétairerie d'Etat nous indiquait que la cérémonie prévue pour le dimanche de la Pentecôte était renvoyée à une date ultérieure, qu'il appartiendrait au prochain Pape de fixer. Peu après son élection, le Souverain Pontife Benoît XVI faisait savoir qu'il entendait présider seulement les canonisations et qu'il se ferait représenter pour les béatifications, lesquelles pourraient avoir lieu dans les diocèses ou les pays des bienheureux.

En ce qui concerne la béatification de Charles de Foucauld, le postulateur présentait une requête pour qu'elle soit maintenue à Rome. Le 11 juillet, un message de la Secrétairerie d'Etat faisait savoir que le Saint-Père avait fixé la date au 13 novembre 2005 et le lieu en la basilique Saint-Pierre de Rome. Avec lui seront béatifiées deux religieuses appartenant à des congrégations italiennes.

Nous remercions le Seigneur qui nous fera vivre cet événement de la béatification de Charles de Foucauld le dimanche où la liturgie invite les chrétiens à porter leurs regards vers le Retour du Seigneur. Lors de cette cérémonie de béatification, c'est en notre nom à tous que l'évêque de Laghouat (Ghardaïa), Mgr Claude Rault, demandera au représentant du Saint-Père de bien vouloir mettre Charles de Foucauld dans la liste des Bienheureux et de permettre qu'il soit vénéré comme tel en certains lieux et par certains groupes de fidèles. La réponse à cette demande du peuple de Dieu sera précisément cette reconnaissance par l'Autorité suprême de l'Eglise, reconnaissance qui nous permettra de vénérer le *Bienheureux Charles de Foucauld*. Son prénom et son nom seront suivis de la mention : *prêtre diocésain*, et aussi de cet autre nom : *frère Charles de Jésus* qu'il s'était donné pour vivre dans la Fraternité qu'il souhaitait rassembler pour porter l'Evangile aux pauvres du Sahara.

*Monseigneur Maurice BOUVIER, postulateur
Cause de canonisation de Charles de Foucauld
2, rue Jean Carriès
69005 LYON*